

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 011/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**AJOUT DE DEUX RAPPORTS
COMPLEMENTAIRES A
L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER -
Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE –
SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART -
MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT
Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER -
M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique.

5.2 Fonctionnement des Assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux rapports complémentaires à l'ordre du jour intitulés :

- Demande de subvention DETR 2019 : Création d'un parking - Cimetière de Baccarat ;
- Demande de subvention exceptionnelle – MJC de Baccarat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'ajout de ces deux rapports à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 012/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**FINANCEMENT DES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS
L'ATTENTE DE L'ADOPTION
DU BUDGET ANNEXE DE
L'EAU 2019 (MODIFICATIF).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER -
Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE –
SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART -
MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - . BANNEROT
Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER -
M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Par délibération n°115/2019 du 17 Décembre 2019, le conseil municipal a décidé un virement de crédit de 1.490 € sur le Budget annexe de l'Eau.

Au cours de la même séance et par délibération N°117/2019, le conseil municipal a approuvé le financement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du Budget annexe de l'eau pour 2019. Toutefois le montant du virement de crédit adopté précédemment ne figure pas sur cette délibération et de ce fait celle-ci n'est pas applicable.

Il convient d'effectuer les modifications telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous.

- Vu l'avis de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE la modification apportée au tableau pour le Budget annexe de l'Eau, tel qu'il figure ci-dessous.

Budget annexe Eau : 44 638 €

**Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2019
Chapitres 20, 21 et 23**

BUDGET BACCARAT - EAU					
Chap./Articles	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	25% pour 2019
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00	0,00	1 200,00	300
2033	Frais d'insertion	1 200,00	0,00	1 200,00	300
21	Immobilisations corporelles	178 842,83	- 1 490,00	177 352,83	44 338
21561	Service de distribution d'eau	158 941,88	- 1 490,00	157 451,88	39 363
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 900,95	0,00	18 900,95	4 725
2188	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	250
		180 042,83	- 1 490,00	178 552,83	44 638

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 013/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE PROJET "AU FIL
DES ARBRES".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER -
Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE –
SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART -
MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN -. BANNEROT
Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER -
M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNENE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Lorène LICHY, Adjointe déléguée à l'environnement et au développement durable,

1- Descriptif du projet

Baccarat est une commune entourée de forêts. Elle dispose également au parc Adrien Michaut, d'un arboretum souvent méconnu et ignoré. Les arbres jouent un rôle déterminant pour la survie de l'humanité et c'est un organisme vivant indispensable qui remplit aujourd'hui des fonctions environnementales, sociales, paysagères et économiques importantes.

Ainsi, consciente de ces enjeux et afin de valoriser et mieux connaître « les arbres », la ville organisera, du 30 mai au 5 juin 2019, une manifestation appelée « au fil des arbres ». Autour de conférences, d'expositions, d'animations et de découvertes variées ouvertes à tout public, les agents du service municipal des espaces verts, accompagnés de différents partenaires, dévoileront de nombreuses facettes de la vie des arbres.

2- Plan de financement prévisionnel

Pour mettre en œuvre ce projet, il est opportun de solliciter des subventions auprès des fonds européens LEADER, et de tout autre partenaire, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Type de dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Animations	5 960 €	LEADER (80%)	5 568 €
Communication	800 €		
Divers (inauguration)	200 €	Autofinancement (20%)	1 392 €
TOTAL	6 960 €	TOTAL	6 960 €

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le descriptif et le plan de financement prévisionnel figurent ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions LEADER, ainsi que tout autre partenaire financier, au taux maximum ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 014/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION
DETR 2019 : CREATION D' UN
PARKING – CIMETIERE DE
BACCARAT.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER - Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER - M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

Le cimetière de la commune de Baccarat, sis 5 rue du Haut La Scie est accessible par une route étroite et disposant d'un fort dénivelé. L'accès au cimetière est d'autant plus complexe que seules 2 places peuvent être dédiées au stationnement pour les véhicules à moteur.

Lors des périodes de forte fréquentation du cimetière, et notamment lors des Rameaux et de la Toussaint, un arrêté municipal ferme l'accès au chemin menant au cimetière, permettant d'éviter tout accident. En effet, deux véhicules se croisent difficilement et les manœuvres pour faire demi-tour sont compliquées.

Le conseil municipal a voté, le 12 décembre 2016 (délibération n°90/2016), pour l'achat de parcelles situées à proximité du cimetière. La ville est donc propriétaire de ces terrains, depuis le 27 avril 2017.

Actuellement, il est indispensable de créer un parking à proximité du cimetière. Cela permettra de favoriser (notamment pour les personnes à mobilité réduite) et de sécuriser l'accès au cimetière pour les véhicules et les piétons.

Le projet de création d'un parking de 10 places (8 + 2 PMR) attendant au cimetière est estimé à 66 950.25€ HT (80 340.30 € TTC).

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions :

- DETR 2019 à hauteur de 40 % des travaux, soit 26 780.34 €.
- A tout autre organisme susceptible d'intervenir dans le cadre de cette opération.

DEPENSES		RECETTES	
Création d'un parking 10 places à proximité du cimetière de Baccarat	66 950.85	ETAT – DETR 2019 (40%)	26 780.34
		AUTOFINANCEMENT (60%)	40 170.51
TOTAL	66 950.85		66 950.85

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet
- **ACTE** le plan de financement ci-dessous
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2019
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 015/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER - Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN -. BANNEROT Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER - M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNENE.

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE –
ASSOCIATION DES
MEDAILLES MILITAIRES DU
CANTON DE BACCARAT
(AMC)**

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**7. Finances locales
7.5 Subventions**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00€ à l'Association des Médaillés Militaire du Canton de Baccarat, pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 016/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE – MJC DE
BACCARAT (Section
Badminton).

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER - Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - . BANNEROT Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER - M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNENE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales **7.5 Subventions**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports,

- Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'OMS,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 750,00€ à la M.J.C. de BACCARAT, pour l'achat de tee-shirts pour sa section Badminton.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 017/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**RESTAURATION DU LION DE
BACCARAT : CONVENTION
AVEC LE CLUB "MECENES DU
PATRIMOINE DE MEURTHE-
ET-MOSELLE".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER -
Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE –
SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART -
MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN -. BANNEROT
Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER -
M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération du 12 novembre 2014 acceptant le don d'un lion en fonte de la part de Monsieur BENE,
- Considérant que la Commune s'est engagée en acceptant le don à restaurer ledit lion,
- Considérant que la Fondation du Patrimoine au travers du club des mécènes du Patrimoine de Meurthe et Moselle a décidé d'octroyer pour ladite restauration une aide financière de 3.000€, représentant 25% de la dépense de 12.000€ HT prévue.
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'aide financière de 3.000€ pour procéder à la restauration du lion ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'attribution de l'aide entre la Fondation du Patrimoine et la ville,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux de restauration du lion.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 018/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**CREATION D'UN SERVICE
DES OBJETS TROUVÉS ET
AFFECTATION DU
NUMERAIRE NON RECLAMÉ.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER - Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - . BANNEROT Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER - M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales
7.10 Divers.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi 95-73 du 21 janvier 1995 qui charge les services municipaux de la gestion des objets trouvés ;
- Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales qui pose le principe selon lequel " le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »
- Vu la réponse ministérielle n°17529, JOAN 16 septembre 2008 qui précise la définition du service des objets trouvés comme tel : « le service des objets trouvés ayant pour mission principale de recueillir les effets oubliés ou égarés sur le domaine public, d'en identifier les propriétaires et d'en assurer la garde jusqu'à leur remise à ces derniers, il s'agit donc d'un service public de proximité qui vise à répondre à un intérêt public local. Dès lors, il appartient à chaque commune d'apprécier l'opportunité de la mise en place d'un tel service et d'en assurer, le cas échéant, les modalités de gestion, notamment financières. »
- Considérant la nécessité pour la ville de Baccarat de mettre en place un tel service et d'en réglementer les modalités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un service municipal des objets trouvés ;
- **DIT** que les modalités de gestion dudit services seront fixées par ARRETE du Maire ;
- **DECIDE** de l'affectation du numéraire non restitué à son propriétaire dans le délai imparti sur le budget du CCAS de la Ville de Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 019/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

OBJET

**DEMANDE DE DEROGATION
AU REPOS DOMINICAL.
SA BACCARAT – Musée.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER - Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE – SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN -. BANNEROT Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER - M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNENE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le courrier en date du 15 Février 2019, par lequel le préfet de Meurthe-et-Moselle sollicite l'avis du conseil municipal au sujet d'une demande de dérogation au repos dominical en application de l'article L3132-20 du code du travail par la Société BACCARAT sise 20 rue des Cristalleries à 54120 BACCARAT, pour le fonctionnement de son Musée.
- Vu le formulaire de demande de dérogation au repos dominical renseigné par la direction de la SA BACCARAT et transmis à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Les dimanches souhaités concernent l'ensemble des dimanches de l'année et le comité d'entreprise de la SA BACCARAT a émis un **avis favorable**.
- Considérant que l'activité du dimanche représente une part importante du chiffre d'affaires du musée et que cette ouverture favorise les ventes du magasin qui lui, est actuellement ouvert le dimanche ;
- Considérant que la visite du musée correspond à une activité familiale et de loisirs essentiellement destinée à une clientèle touristique ;
- Considérant la bonne coopération entre la SA BACCARAT et la Ville de BACCARAT ;

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 FEVRIER 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 FEVRIER 2019.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

- Considérant l'ancrage de la SA BACCARAT sur la commune, le poids de son activité économique et son rayonnement propice à favoriser l'attractivité du territoire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, EMET émet un avis favorable sur l'opportunité pour la SA BACCARAT d'ouvrir son musée tous les dimanches de l'année 2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 020/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

OBJET

**FINANCES – DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2019 SUR LA BASE DU
RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **26 FEVRIER 2019**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- M. LINDER -
Mmes CHASSAIN – LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE –
SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART -
MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN -. BANNEROT
Mme TIHA – MARECHAL - M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CAREL pouvoir à M. LINDER -
M. THIERY pouvoir à M. GEX – Mme DIEZ pouvoir à M. MOUGIN.

Excusé : MM. VANOT - MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

Absent : M. BEGNE.

Mme Isabelle CHASSAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

En application de l'article 107 de la loi NOTRé n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans un souci de transparence, la loi établit aussi l'obligation de prendre acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 2313-8 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration notamment son livre III,
- Vu le rapport d'orientation budgétaire,
- Vu l'avis de la commission des finances réunie le 25 Février 2019,

Le Conseil Municipal débat des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

- **APPROUVE** les orientations budgétaires.

- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Préfet de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,

- **SOULIGNE** que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune de Baccarat et consultable en Mairie.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX